



Vol aggravé dans un lieu public.

Par **livegen**, le **09/02/2009** à **15:36**

Bonjour,
J'ai été victime ce matin à 1 heures du matin d'un vol aggravé dans le rer. Les individus fortement drogués m'ont pris :
Un lecteur mp3 ipod de génération 2
Un Appareil photo samsung Nv 24hd
Ma carte bancaire avec le vrai codern
Ma carte d'identité.
Un téléphone portable Samsung E900
10 euros en liquidern
50 euros en tickets restaurent
Une fois que les individus sont sortis du rer, j'ai immédiatement contacté la police grâce à l'aide d'une personne rentrant dans le wagon afin que la police puisse stopper les individus, mais sans succès.
Une fois arrivé chez moi j'ai bien évidemment bloqué immédiatement ma CB, aucun retrait ou paiement n'a été fait.
Ce matin, j'ai déposé plainte au commissariat le plus proche de chez moi. Mais les chances de retrouvés les individus sont faible même si ils sont passé devant une dizaine de caméra
Mon problème est concernant l'indemnisation des objets qui m'a été volé, en effet je ne possède plus la facture de mon lecteur MP3 qui a été acheté en 2007 d'une valeur de 150 euros. J'aimerais savoir si je peux m'attendre à un remboursement de mon mp3, des tickets restaurent et du liquide qui m'a été dérobé.
Si aucun remboursement n'ait effectué, j'en aurais au total pour 370 frais à ma charge inclus. J'aimerais aussi noté que le policier n'a pas noté le vol de liquide sur le procès verbal
Merci de votre aide, cordialement, Livegen

Par **livegen**, le **09/02/2009** à **17:15**

J'aimerais également savoir si je peux éventuellement me retourner contre la sncf ?
Cordialement livegen